

CONSEIL COMMUNAL

MARDI 27 JUIN 2017 A 19H00

Présents : MM. Jean Luc BOCH, maire, Patrice MEREL, René ALLAMAND, Gérard MONTILLET, adjoints, Mme Christiane CHARRIERE, adjointe, Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BERARD, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Myriam MONTMAYEUR, Corine MICHELAS,

MM. Stéfan KOUMANOV, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN.

Absents-Excusés : MM. Richard BROCHE, Raphaël OUGIER, Mmes Sylvie BERARD, Séverine BRUN,

1. PRESENTATION DU PADD

Mme Nadège CHOMAZ, mandatée pour la révision du PLU fait la présentation du Plan d'aménagement et de développement Durable (PADD). Elle précise que ce document retrace les grandes lignes du projet politique.

Il est l'expression politique d'une volonté sur le devenir du territoire : clé de voute et ligne de conduite. Il définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et touristique et les loisirs. Le PADD fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Le PADD devra justifier l'ensemble des règles mises en place. Le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation doivent être cohérents avec le PADD et les objectifs du PADD doivent être justifiés dans le rapport de présentation.

Elle précise également qu'une concertation avec la population est prévue avec notamment la mise en place du registre de concertation et une réunion publique afin de présenter les enjeux. Elle souligne que les demandes ou remarques doivent se faire dans l'intérêt général.

Approbation du PADD prévue à l'automne 2018

Les objectifs initiaux étaient les suivants :

- L'adaptation du document d'urbanisme aux lois Grenelle et ALUR, ainsi qu'aux nouveaux textes législatifs réglementaires, et évidemment au SCOT Tarentaise Vanoise, avec une veille juridique importante soulignée par Patrice MEREL.
- La réhabilitation du logement touristique
- La réhabilitation et la création de logements permanents et saisonniers.
- Le développement des actions liées au commerce, et à l'artisanat, aux PME et au tourisme.
- Répondre aux enjeux touristiques d'aujourd'hui et demain.
- L'encouragement au développement démographique et résidentiel.
- Le renforcement de la qualité du cadre de vie par un développement harmonieux.
- La réalisation d'équipements publics d'infrastructure.
- La préservation des zones agricoles et naturelles, et l'identification des espaces remarquables et à protéger.
- La préservation des activités agricoles.

Madame Nadège CHOMAZ présente ensuite les 5 orientations déclinées en axes :

Orientation A « La valorisation / protection des ressources au cœur de l'attractivité du territoire »

Axe A1 « mettre en valeur les éléments caractéristiques de l'identité communale »

Axe A2 « renforcer la qualité du cadre de vie »

Axe A3 « préserver les activités agricoles »

Axe A4 « faire de la biodiversité un outil de valorisation/aménagement du territoire »

Axe A5 « réduire les risques et les nuisances » (eaux pluviales, assainissement, biodéchets...).

Orientation B « un développement démographique conforté mais maîtrisé ».

Axe B1 « encourager le développement résidentiel »

Axe B2 « optimiser le foncier pour atteindre un objectif de modération de la consommation d'espace »

Orientation C « renforcer un développement touristique « 4 saisons » cohérent et restructuré »

Axe C1 : « renforcer les valeurs identitaires »

Axe C2 : « Créer des pôles d'activités complémentaires »

Axe C3 : « Faciliter et améliorer la communication interne et externe »

Madame Nadège CHOMAZ précise que la communication et surtout la lisibilité restent à améliorer et qu'il s'agit de points très importants pour la commune.

Monsieur René ALLAMAND remercie Mme CHOMAZ pour cette remarque.

Madame Nadège CHOMAZ souligne que le fait de pointer certains points d'amélioration permet d'adapter le projet, le règlement.

Axe C4 : « Structurer l'offre touristique 4 saisons via un plan marketing expérientiel »

Axe C5 : « Poursuivre les projets d'aménagement structurants »

Orientation D « conforter l'activité commerciale et les services publics »

Orientation E « améliorer la mobilité et favoriser les déplacements doux »

Madame Corine MICHELAS demande si tous les projets listés ici seront réalisés. Madame Nadège CHOMAZ répond que c'est un objectif à 10 ans de projets réalisables. Elle souligne que les projets non intégrés au PADD ne pourront plus par la suite être réalisés.

PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION GEMAPI

Le directeur adjoint des services en charge des travaux et de l'urbanisme informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu mardi 20 juin à la COVA, en présence pour la COVA de son Président, de monsieur René LUISET, et deux techniciens du directeur des services techniques de la commune de Peisey, du directeur des services techniques de la commune d'Aime et pour La Plagne Tarentaise de Messieurs Francis DANCRE et du directeur adjoint des services en charge des travaux et de l'urbanisme. A compter de janvier 2018, la compétence sera donnée aux intercommunalités en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Un organisme doit coordonner cela, mais sa forme et sa constitution ne sont pas encore actées.

Un bureau d'étude a été mandaté et afin que ce dernier puisse rendre son projet pour la fin d'année, il a transmis à la COVA un questionnaire à compléter avec un listing de ce qui a déjà été fait, ce qui est fait et reste à effectuer en ce domaine. Ce questionnaire est également transmis aux communes et aux services de l'état, en date du 20 juin pour un retour au 7 juillet. Choix a été fait pour la commune de ne travailler que sur les ouvrages qui traversent la commune et nos rivières.

Le directeur adjoint des services en charge des travaux et de l'urbanisme souligne que chaque commune va travailler à sa manière et que l'exploitation des données risque d'être peu pertinente. Dans tous les cas, c'est un processus encore long qui s'engage à ce jour.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN s'interroge sur ce questionnaire puisque, précise-t-il, ce travail a déjà été fait et transmis à l'APTV. Monsieur Patrice MEREL précise qu'effectivement ces données ont déjà été demandées il y a quelques années. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN est surpris que l'APTV n'ait pas transmis les données pour correction et que tout le travail soit à refaire.

PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DU PROJET CUISINE CENTRALE ET TRAVAUX ECOLE PLAGNE CENTRE

Le directeur adjoint des services en charge des travaux et de l'urbanisme explique que de nouvelles chambres froides doivent arriver la semaine prochaine à la cuisine centrale afin de pouvoir préparer les repas pour l'école de Bellentre dès la rentrée de septembre 2017. Pour les autres travaux, une consultation sera lancée.

Des travaux à l'école de Plagne Centre sont prévus pour la mise aux normes ADAP, ainsi que pour la réorganisation de certaines classes dans le même temps. Une visite a été faite il y a quelques mois sur place et des plans doivent être préparés. Une grosse problématique est celle d'un ascenseur qui est préconisé vu la configuration du bâtiment. Le directeur adjoint des services en charge des travaux et de l'urbanisme travaille sur la possibilité de pouvoir récupérer un accès du côté des galeries.

SAS LE BONNET

Monsieur Patrice MEREL indique qu'une rencontre a eu lieu il y a 10 jours suite aux problématiques de cet hiver et un bilan positif a été présenté de la part de la SAS le Bonnet. Les animations proposées ont été notamment les suivantes : snow board mécanique, taureau mécanique, fléchettes géantes, groupes musicaux, ...

La communication n'a pas pu se faire de manière large, pour des raisons de délais, l'établissement ayant ouvert en début de saison.

L'animation water slide n'a pas été proposée pour des raisons notamment de température. La SAS le Bonnet s'engage à la mettre en place l'année prochaine.

Des travaux ont été demandés concernant l'aménagement de la terrasse afin de prévoir une différence de niveaux pour mise en place d'un « coin cosy » ainsi qu'une partie plus abritée selon les conditions météo lorsque des groupes viennent. Il y a eu des problèmes lors de la 1ère soirée en début de saison. De ce fait, ils ne souhaitent pas proposer plus de 7 soirées par saison pour le respect de la tranquillité publique. D'autre part, un point est soulevé. Les demandes pour les soirées arrivent le lundi pour show le vendredi, et la commission rendant réponse en mairie se déroule le jeudi. Il y a un problème de délai. A étudier.

La SAS le Bonnet va travailler sur son programme d'animations pour l'hiver prochain qu'il ne souhaite pas communiquer à ce jour et précise que la communication sera faite en conséquence cette année.

L'établissement sera ouvert cet été.

Monsieur le maire précise que l'établissement souhaite véritablement mettre la station en avant.

5. POINT TRAVAUX

Monsieur Gérard MONTILLET passe en revue les travaux en cours.

- Plangnant : extension des réseaux d'eaux usées, eaux pluviales, réseaux secs et eau potable : les travaux commencés ont bien avancé. Ils s'arrêteront fin juin pour reprendre fin août.

- Parking 1800 : beaucoup d'imprévus pour l'élaboration. Défrichage prévu début septembre puis déblaiement. Le DCE sera envoyé la semaine prochaine. Une modification de la déclaration est prévue au prochain conseil municipal. En effet, les services ont mal été conseillés par la DDT, la commune devait solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichage sur la totalité de la surface et non sur les 50 places concernées. L'objectif est de 50 places disponibles pour cet hiver. Marion LIZEROUX demande si ces places seront payantes. Monsieur le maire répond par la négative.

- Front de neige : les travaux se terminent. Les travaux d'enrobés seront terminés cette semaine et la végétalisation est faite. La partie à droite du bâtiment « les cocottes » n'est pas encore verte. Pour la partie gauche, ceci est normal car semé il y a peu de temps. Stefan KOUMANOV précise qu'il sera nécessaire d'être vigilants le temps que l'herbe prenne et que des filets ou rubalises pourraient être prévus. Gérard Montillet confirme en ajoutant qu'il faut prendre soin de ce secteur durant la pousse.

- Déviation : une réunion est prévue la semaine prochaine avec 3 nouveaux tracés.

- Place Perrière : la déviation des réseaux est quasiment terminée. La place est nette. Quelques sondages restent à effectuer. Des barrières vont être posées pour le terrassement. Plusieurs questionnements concernant l'état de la place pour cet été : Gérard MONTILLET répond qu'une réunion est prévue avec les socio-professionnels mardi 4 juillet en présence de la maîtrise d'œuvre.

- Bâtiment « les lodges » : en retard dû à des soucis avec les différents concessionnaires. Engagement pour la fin de l'année.

- Rond-point de la salle omnisports : un nettoyage est prévu afin de faire au mieux pour cet été. Marion LIZEROUX demande où en est le projet de décoration. Cette idée reste toujours à travailler et à adapter selon les saisons.

- DZ les Bouclets : La parole est cédée à René ALLAMAND: une réunion a eu lieu ce jour sur place afin de placer des points aux dimensions réelles de la plateforme. Luc NICCOLINO était présent afin de voir l'impact sur les pistes. Les agriculteurs pourront passer cet été. les travaux de mise en forme et enrobés sont prévus pour septembre. Exploitable au 15 septembre avec le calendrier actuel. A ce jour aucun éclairage prévu. Une autorisation de dépose sera obligatoire. Concernant le fonctionnement de la barrière idem actuellement.

- Pistes VTT : une nouvelle piste, la Chinouk, bassin Bellecôte / Belle Plagne. Le TS des Colosses sera ouvert 5/7j.

Passage route des balcons jusqu'à la station puis jusqu'à l'arrivée du TS n'occasionne aucune gêne pour la SAP ni le groupement pastoral. Les services techniques sont remerciés pour les travaux réalisés pour les passages canadiens. Le balisage LPT est fait jusqu'à Bellentre. Monsieur René ALLAMAND précise que le Bike Park sera ouvert 7/7j et également durant le temps de midi. Les envers tourneront du 17 juillet au 17 août avec des portes vélos. La commune d'Aime travaille également sur une descente.

Le télémétre est fermé cet été. De ce fait le TS de La Roche fonctionnera 2 jours par semaine. Marion LIZEROUX déplore que les anciennes pistes n'aient pas été maintenues sur le secteur. René ALLAMAND précise que cet été des VTTistes viendront sur le secteur avec l'UCPA. (Pistes des Arcs fermés)

Une réunion de débriefing est prévue à la fin de l'été. Monsieur René ALLAMAND conclut en rappelant que l'objectif est d'avoir des pistes de qualité et non en quantité, et qu'il faut les maintenir en état. Madame Patricia BERARD demande quel est le coût d'entretien des pistes. Monsieur le maire répond qu'il s'agit de la masse salariale correspondant aux 3 patrouilleurs VTT.

- Pump Track Bellecôte : très bel ouvrage opérationnel depuis ce jour. L'inauguration organisée par la commune et l'OT aura lieu le 9 juillet à 12h.

- Inauguration via ferrata à transmettre aux membres du conseil municipal. Prévue le 15/07/17.

- Stade Macot. Des travaux sont prévus pour l'arrosage automatique et la reprise des pelouses. Il sera fermé de septembre à mars. Une demande de la part de l'école est à préciser.

- Bains de Belle Plagne : les retours de prix trop élevés suite à la consultation par rapport à ce que la collectivité a retenu lors du choix du maître d'œuvre, le cabinet MAIRONI qui a sous-évalué le projet. Une relance a été effectuée. Les travaux sont donc retardés et le site n'ouvrira pas cet hiver.

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET

Monsieur le Maire annonce la demande de démission de Mme Sylvie BERARD, ce qui portera le conseil municipal à 52 membres. Il énonce les points prévus à l'ordre du jour du conseil municipal du 3 juillet où seront débattues 58 délibérations. Il propose la répartition des rapporteurs pour la commune déléguée de Macot.

Madame Christiane CHARRIERE s'interroge sur le rôle des commissions au vu de l'ordre du jour énoncé.

Une question concernant la délibération libellée : approbation d'un complément de subvention à l'association AOM : il s'agit d'un complément de subvention pour la fête du village. Madame Marion LIZEROUX précise que cette somme étant affectée à une animation, les fonds demandés doivent être justifiés ou donneront lieu au remboursement du trop perçu par l'association AOM à la collectivité.

Par ailleurs, un bilan complet devra être communiqué à la commune pour cette manifestation.

BILAN CRECHE VACANCIERS

Madame Christiane CHARRIERE présente un comparatif entre les saisons 2016-2017 et 2015-2016

Nombre d'heures : 12 044h contre 10 355h en 2015-2016

586 enfants accueillis en 2016-2017 contre 559 enfants en 2015-2016

1406 repas fournis en 2016-2017 contre 1041 en 2015-2016

Recettes : 82 106€ en 2016-2017 contre 69 837€ en 2015-2016

Un très bon bilan. Cette offre proposée aux touristes était vraiment importante. Cette année un nouveau service a été mis en place avec un «aide jardin» qui emmènent les enfants et vont les chercher à la garderie.

La halte-garderie « vacanciers » a également bénéficié cette année des vacances de la zone C en avril. Les heures d'accueil pour ce mois sont passées de 1214h en 2015/2016 à 1858h en 2016/2017.

Madame Christiane CHARRIERE précise que les agents jonglent avec les plages d'accueil afin de permettre, dès qu'une absence est signalée, d'accueillir un enfant sur liste d'attente.

22 places sont prévues la saison prochaine. Âge des enfants accueillis 5 mois à 6 ans.

POINT DENOMINATION DES RUES

Une personne du groupe La Poste est venue en réunion maire/Adjoints LPT afin de présenter une proposition de travail sur l'harmonisation du nom des rues de la commune. Il a été acté lors de cette réunion que chaque conseil communal devait en discuter avant toute décision.

Cette harmonisation est obligatoire et ne peut être effectuée en interne précise Monsieur le Maire.

Budget prévisionnel : environ 15 000€ pour LPT

Avis du conseil : favorable à la proposition de La Poste.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrice MEREL rappelle qu'un conseil municipal, convoqué par décret, est prévu le 30 juin, en vue d'établir la liste des grands électeurs pour les élections sénatoriales du 24 septembre. Cette liste doit être paritaire.

Monsieur Patrice MEREL précise que si le quorum n'est pas atteint le 30 juin, le conseil municipal sera reconvoqué le 4 juillet, en plus du conseil municipal classique du 3 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé,
monsieur le maire lève la séance